

Fiche de poste - Enseignant spécialisé **du premier degré**  
Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) de LIÉVIN

### RÉFÉRENCE

Référence : circulaire 2007-194 du 14 mai 2007

### MISSIONS

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) accueillent des enfants ou adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment sous forme de troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguant différentes expertises professionnelles et à un accompagnement personnalisé.

L'ITEP de Liévin comporte déjà, depuis quelques années, un SESSAD d'une trentaine de places, un semi-internat de 27 places, ainsi qu'un internat de 24 places. Les enfants accueillis en semi-internat ou en internat sont âgés de 3 à 11 ans et orientés par la MDPH.

L'ITEP leur offre, dans le cadre de son unité d'enseignement, une scolarisation. Celle-ci est assurée par des professeurs des écoles spécialisés.

### QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

#### **Des conditions de travail spécifiques pour un projet innovant :**

La scolarisation est organisée dans un cadre souple et modulable de regroupements d'élèves. Ces regroupements sont d'un effectif d'environ 7 élèves toujours pris en charge par un binôme enseignant-éducateur. Un éducateur sportif participe ponctuellement à ces interventions éducatives et pédagogiques qui seront par ailleurs complétées par des interventions thérapeutiques.

A noter que l'établissement développe une politique volontariste d'inclusion dans les écoles élémentaires de proximité.

Des informations complémentaires concernant le fonctionnement des ITEP peuvent être trouvées sur le site Eduscol (« Scolarisation des enfants présentant des Troubles des conduites et des comportements » - Août 2012).

Les enseignants seront soumis à un horaire hebdomadaire de service de 27 heures réparties comme suit : 24 heures devant élèves, 3 heures de coordination et de synthèse, d'animation pédagogique ou encore de rencontres avec les parents.

#### **Profil attendu des enseignants :**

**Les candidats doivent être titulaires du CAPPEI (de préférence enseigner en Unité d'Enseignement).**

Ils doivent en outre :

- manifester un intérêt pour les publics présentant des troubles à dominante psychologique (une expérience réussie, même limitée, auprès de jeunes d'un tel profil serait un atout indéniable),
- avoir la volonté de s'engager dans un projet novateur,
- être capables de travailler en équipe pluridisciplinaire (à l'interne) et en partenariat (à l'externe),
- disposer d'une bonne maîtrise didactique (en liaison avec les paliers 1 et 2 du socle commun) et de compétences dans le champ des démarches pédagogiques adaptatives et des conduites de détours.